

Des associations portent plainte après le dîner d'Emmanuel Macron

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 19 décembre 2020

Source [francetvinfo.fr] Les plaintes reprochent aux gouvernants de ne pas respecter les mesures sanitaires qu'ils ont eux-mêmes décrétées.

Deux associations ont déposé deux plaintes vendredi 18 décembre pour mise en danger de la vie d'autrui, après [le dîner qui a réuni dix personnes](#) autour d'Emmanuel Macron mercredi soir à l'Élysée, indique leur avocat dans un communiqué. Il s'agit de l'association Victimes coronavirus France et de l'association de commerçants Les Pendus.

Maître Fabrice Di Vizio explique qu'une plainte a été déposée auprès du procureur de la République de Paris contre X *"pouvant être l'ensemble des participants du dîner à l'exception d'Emmanuel Macron et de Jean Castex"*, ainsi qu'une plainte contre Jean Castex devant la Cour de justice de la République. L'avocat indique que *"les gouvernants ont été dix à avoir participé, ce 16 décembre, à un long dîner sur des sujets ne revêtant pas de caractère d'urgence, violant ainsi le couvre-feu en vigueur depuis la veille. Ce fait s'avère d'autant plus grave que [le président de la République a été testé positif au Covid le lendemain.](#)"*

"Si les mesures prises par le gouvernement" pour limiter la propagation du coronavirus "ont un sens pour la majorité des Français, elles devraient avoir un sens pour les conseillers ministériels, pour les ministres eux-mêmes et pour les parlementaires", a expliqué Fabrice Di Vizio à franceinfo. "Cela intervient à un pire moment", poursuit-il.

"Comment voulez-vous susciter l'adhésion des populations, lorsque vous-mêmes vous ne semblez pas convaincus des mesures ?"

Maître Fabrice Di Vizio

à franceinfo

"Je ne reproche pas à ces gens de s'être réunis, ils ont le droit de se réunir dans le cadre prévu par les textes qu'ils ont eux-mêmes adoptés", précise l'avocat.

Fabrice Di Vizio a déjà déposé ces derniers mois, au nom de plusieurs clients, des plaintes auprès de la Cour de justice de la République (CJR), [pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire](#) par plusieurs ministres ou anciens ministres, ainsi qu'auprès du parquet de Paris. Certaines de ces plaintes ont été jugées recevables. Le 7 juillet dernier, une information judiciaire a été ouverte pour *"abstention de combattre un sinistre"* par la CJR. Elle vise notamment l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, l'ex-ministre de la Santé Agnès Buzyn et son successeur Olivier Véran. Parallèlement, le parquet de Paris a ouvert en novembre quatre informations judiciaires pour examiner les responsabilités de l'administration, après l'ouverture d'une enquête en juin.

19/12/2020 07:00